



Avis d'élections

Conformément aux dispositions des statuts et règlement du Syndicat de Champlain (CSQ), lors du Congrès prévu les 23, 24 et 25 mars 2023, il y aura élection aux postes suivants : présidence, secrétariat-trésorerie, coordination à l'action syndicale (deux personnes), au comité de la Constitution et du Règlement (1 membre par section), au comité d'enquête (3 membres), au comité des finances (1 membre par section). Seront aussi en élection, les responsables des comités de la vie syndicale : l'action sociopolitique, la condition féminine, la condition des jeunes, l'éducation syndicale, la formation générale des adultes, la formation professionnelle, la santé et sécurité au travail et le mouvement ACTES.

Par la présente, le comité d'élection ouvre une période de mise en candidature qui s'étendra du 15 février 2023 jusqu'au 15 mars 2023 à 16 h.

Selon l'article 53, la mise en candidature doit être faite à l'aide du formulaire prévu à cet effet, indiquant le nom de la candidate ou du candidat, son adresse et le poste visé; y figurent également les signatures de la personne qui propose et de deux (2) autres membres en règle du Syndicat, de même que celle de la candidate ou du candidat qui confirme ainsi son consentement à sa mise en candidature et, advenant son élection, à l'acceptation de la fonction.

Les formulaires de mise en candidature sont disponibles sur le site Web du Syndicat, dans la [page « Congrès »](#). Cette mise en candidature doit être acheminée à Jessica Carrière, au plus tard le 15 mars 2023 à 16 h, à jcarriere@syndicatdechamplain.com.

Le comité d'élection



Après la tempête

Édito du président

Les réactions ont été nombreuses au lendemain de la diffusion du reportage de l'émission *J.E.* sur la violence dans les écoles primaires et secondaires à laquelle a contribué notre équipe de conseillères en santé et sécurité.

Toutes ces réactions sont sans équivoque. La violence dans nos écoles s'est multipliée, des élèves et du personnel vivent beaucoup de souffrance et trop peu est fait pour enrayer la situation.

J'ai eu le privilège d'être votre porte-parole. Plusieurs médias ont écouté les cris du cœur du personnel scolaire. Que ce soit dans les journaux, à la radio ou encore à la télévision, la violence dans les écoles a occupé un espace considérable ces derniers jours.

De septembre à décembre 2022, nous avons reçu près de 700 déclarations d'événement en rapport avec de la violence physique ou de la violence verbale pour les trois centres de services scolaires où le Syndicat de Champlain est présent.

Ces 700 événements compilés ne représentent que la pointe de l'iceberg. Combien de fois s'est-il passé un geste qui n'a pas été déclaré ? « L'élève ne se sentait pas bien cette journée-là », « il n'agit pas de la sorte d'habitude », « ce ne sont que des mots ».

Le problème, c'est que les mots s'ajoutent les uns après les autres. La situation devient écrasante et nous perdons des collègues. Parfois temporairement, lorsqu'ils partent en arrêt maladie, parfois pour toujours lorsqu'ils quittent la profession.

Dans un même ordre d'idée, des employés moins expérimentés ou non légalement qualifiés n'étant pas au fait de leurs droits préfèrent ne pas dénoncer des

actes de violence par peur que ça affecte leur emploi.

Si vous vivez l'une de ces situations, n'hésitez pas à communiquer avec nos conseillères au Syndicat. Notre travail est de vous écouter, vous conseiller et vous guider. Il va nous faire plaisir de vous épauler lorsque vous vivez une situation difficile et de vous offrir notre aide.

L'une des missions de Champlain est de protéger la santé et la sécurité de ses membres. Comme pour la campagne « Pu capable », les médias se sont donné le mot et se sont intéressés à ce que le personnel vit. Les conditions sont déjà difficiles, il n'est nullement acceptable que des travailleurs qui s'investissent quotidiennement reviennent à la maison avec des blessures, qu'elles soient physiques ou mentales.

Nous nous trouvons au pire moment de la tempête. Le ministre Drainville annonçait dans les journaux que la violence dans les écoles « ça [le] préoccupe grandement, et pour les enfants et pour le personnel scolaire. » Son cabinet a renchéri vendredi dernier à la suite du reportage : « [...] si des mesures supplémentaires doivent être déployées, nous le ferons ».

L'éducation est un navire secoué par d'importants remous. Les mesures correctives dont vous parlez, Monsieur le ministre, doivent se déployer le plus rapidement possible. Vous devez réaliser l'ampleur des vagues qui menacent de chavirer le bateau.

Écoutez le personnel scolaire pour que nous puissions nous retrouver sur des eaux plus calmes. Après la tempête, nous aurons le temps, l'énergie et la santé pour régler les autres problèmes qui affligent le réseau.

Jean-François Guilbault

Président

Pour l'amour de notre profession

Armés de ballons en cœur et de haut-parleurs projetant des chansons d'amour, vos représentants syndicaux et vos responsables de l'action-mobilisation se sont invités pour la Saint-Valentin, devant l'hôtel Sheraton, où déjeunait notre ministre de l'Éducation en compagnie des membres de la chambre de commerce de Montréal. Nous avons l'équipement idéal, puisque le message que nous voulions transmettre était l'amour que nous avons pour notre profession et l'urgence d'en prendre soin.

Pour l'occasion, les grands réseaux de l'éducation de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), soit le réseau scolaire (FSE, FPSS, FPPE et APEQ) et le réseau collégial (FEC, FPSES et FPPC) étaient présents.

Loin de la confrontation, ce comité d'accueil s'est invité aux aurores et a réussi à piquer la curiosité des journalistes. Il faut se le dire, nous aurons besoin de toutes les tribunes possibles pour rappeler à François Legault et à Bernard Drainville que l'éducation est censée être leur priorité.

Dans quelques semaines, nos conventions collectives arriveront à échéance et pourtant, le calendrier de rencontres aux tables de négociations ne semble pas être leur priorité. Peu importe l'endroit ou le moment, nous serons présents pour ramener le débat aux bons endroits.

Avec beaucoup de douceur, je vous laisse sur un petit poème venu tout droit de la Fédération du personnel de soutien scolaire :

« *En cette journée de la Saint-Valentin*

Nous avons un souhait

Qui n'est pas niais

De voir l'œuvre de Cupidon

Se réaliser dans cette chanson

Directement à votre cœur, il vous susurrerait les paroles suivantes :

Valoriser le personnel de soutien scolaire

Pour que les gens aient envie d'y faire carrière

Améliorer les conditions d'exercice

Pour éviter que l'on soit hors service

Offrir des postes à temps complet

Pour qu'en éducation il y ait de l'attrait

Concilier la famille et le travail

Pour mieux tenir le gouvernail »

Sandra Boudreau

Coordonnatrice

Soupers pour la soirée des femmes

Le comité de la condition féminine a le plaisir de vous inviter à deux soirées humoristiques avec nulle autre que Mélanie Ghanimé. Femme, fille, amie, blonde, sœur, maman-humaine-de-petit-chien... humoriste, comédienne et consultante en relation d'aide... Qui a dit qu'on ne pouvait pas être multi potentielles ? C'est en assumant l'étendue de ses passions, l'humour, son intérêt envers les comportements humains et sa propre sensibilité que Mélanie Ghanimé se sent maintenant sur son X et en pleine possession de ses moyens.

Vous devez réserver votre place sur le site du Syndicat de Champlain en choisissant votre repas et votre modalité de paiement. Vous devez payer votre billet avant la date de l'événement pour garantir votre place.

Les places sont limitées, dépêchez-vous de vous inscrire !

Paiement en ligne

Eh oui ! Pour réserver votre place, vous pouvez payer votre billet directement en ligne. Ceux qui choisiront cette option de paiement recevront un courriel contenant

Journée internationale des droits des femmes

Cette année le thème retenu pour souligner la Journée internationale des droits des femmes est *Résistances féministes*.

Un slogan comme un chant de ralliement, un appel à la lutte, des mots scandés par nos aïeules, nos sœurs et nos alliées, hurlés dans les rues, collés sur les murs, murmurés dans nos intimités, ressentis au plus profond de nous-mêmes. Un slogan fait de nos diversités, alimenté par nos colères, nourri par notre sororité. L'heure n'est pas à la division. Elle n'est pas à la négociation. L'heure n'est pas silencieuse. Elle est grave. L'urgence climatique, les polarisations, privatisations, l'effritement des droits des femmes, l'augmentation des violences à nos égards, l'exacerbation des inégalités, la montée du racisme, le sexisme décomplexé, la haine assumée. Un slogan comme une évidence. L'amour comme acte de résistance.



le lien pour accéder à la plateforme de paiement. Encore plus de flexibilité pour vous !

N.B. : Avis au personnel du soutien. Nous comprenons qu'avec votre amplitude de travail, vous puissiez être juste dans le temps, ne soyez pas inquiètes, vous aurez le même service que toutes les personnes déjà arrivées !

Bienvenue à toutes !

À Saint-Hubert

Le 6 mars 2023 à 17 h 45
au restaurant L'Ancêtre
5370, chemin de Chambly
Coût : 30 \$

[Inscription ici](#)

À Valleyfield

Le 9 mars 2023 à 17 h 30
au bureau du Syndicat
394, rue Dufferin, bur. 204
Coût : 30 \$

[Inscription ici](#)



Ensemble, résistons pour que toutes les femmes puissent vivre dans une société juste et sécuritaire.

Avez-vous votre épinglette du 8 mars ?

En portant l'épinglette du 8 mars, nous affirmons que nous sommes féministes et affichons notre volonté de poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes.

Procurez-vous l'épinglette du 8 mars en remplissant le [formulaire prévu à cet effet](#) sur le site du Syndicat. Pour chaque épinglette vendue au coût de 4 \$, un don de 1 \$ sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.



Devrait-on demander aux agents de bord d'enseigner à notre place ?

Le billet de Mireille

Vendredi dernier, *Le Journal de Montréal* et différentes émissions à TVA, dont *J.E.* ont abordé la violence à l'école, tant au primaire qu'au secondaire, à la suite d'entrevues réalisées avec notre équipe SST au Syndicat. Nous sommes tous d'accord, il faut cesser de tolérer cette violence dans le milieu scolaire.

Tous sauf peut-être Égide Royer. Certes ce dernier convient qu'il y a eu augmentation des difficultés de comportement, d'agressivité et d'opposition chez les élèves. Mais, plutôt que de chercher la source, les raisons fondamentales de cette violence, qu'on ne peut mettre exclusivement sur le dos de la pandémie, une fois de plus, il préfère viser le personnel scolaire, particulièrement les enseignants.

« Faites une crise dans un avion, les agents de bord savent quoi faire. Ils ont des protocoles d'intervention pour régler ces situations. Un enseignant a trop de lacunes pour intervenir adéquatement. » (*Le Journal de Montréal*, Denis Therriault, 10 février 2023)

Bien entendu, il nomme la formation universitaire. Mais la violence qui sévit actuellement ne touche pas seulement les nouveaux enseignants, mais aussi les enseignants d'expérience. Elle touche également les techniciens en éducation spécialisée.

Et, franchement, sa comparaison avec les agents de bord ! Voici un extrait de la

page 27 du *Guide – Passagers indisciplinés/perturbateurs* : « Toute situation comprenant des faits de violence, liés à une alcoolémie ou non, peut donner suite à une entrave du passager, par le biais de contention, menottes, sangles. Ce dernier ne sera alors pas libéré et sera livré aux forces de Police à l'arrivée du vol. » Allez voir des vidéos, oui, oui. Des passagers sont cloués à leur siège par du *Duct Tape* ou encore des *Ty-Rap* !

Mettons qu'on ne parle pas des mêmes moyens en éducation... Je reprendrai les mots de Sylvain Dancause, parus ce lundi 13 février, dans *Le Journal de Montréal* : « J'exige le respect dans ma classe ? Je suis trop sévère. J'ose élever la voix ? Je traumatise les enfants. Je tente de maîtriser un jeune ? On risque de m'accuser de voie de fait. J'expulse un ado au local de retrait ? J'ai séquestré une victime. »

En éducation, quand un élève se désorganise, le mot d'ordre est de faire sortir tous les enfants de la classe sauf l'élève en crise. Pour lui permettre de se calmer. Quand c'est chose faite, c'est le retour en classe. Dans certains cas, on relève une chaise ou deux, on replace un pupitre, on ramasse quelques crayons et effaces. Dans d'autres cas, la tornade aura fait beaucoup de dommages physiques et psychologiques.

Qui n'a pas entendu de la part d'une direction, « il faut que tu apprennes à créer

un lien » ou « qu'as-tu fait pour qu'il agisse ainsi ? » Si la violence ne créait pas autant de souffrance, j'en rirais, mais je ne peux pas.

Comment se fait-il qu'un enfant ou un ado puisse envoyer promener un membre du personnel ? Comment se fait-il que les élèves puissent sacrer contre les profs, les techniciens, les préposés ? Comment se fait-il qu'une agression physique ne soit pas condamnée avec véhémence et qu'un nombre de jours conséquents au geste posé n'envoie pas l'élève à la maison ou dans un local où il devra travailler seul ? Comment se fait-il que ce soit si facile de revenir à l'école ?

Monsieur Royer peut, une fois de plus, mettre la faute sur les enseignants. Il le fait aussi souvent qu'il le peut, si vous voulez mon avis. Mais parler ainsi ne règle aucunement le problème.

Quand une personne souffre d'un cancer et en décède, quelqu'un oserait-il dire aux médecins impliqués que leur formation est inadéquate ? Qu'ils ne savent pas intervenir correctement avec les personnes qui en souffrent ? Les médecins accepteraient-ils de se faire frapper tous les jours par les patients ? Accepteraient-ils qu'on les envoie promener comme du menu fretin ?

Hum, pense pas... Et vous monsieur Royer ?

Mireille Proulx
Coordonnatrice



laPersonnelle

Les ristournes, un avantage concret d'être membre de la CSQ !



En savoir plus



Impôt 2022 – Reçus fiscaux émis par l'assureur

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, pour leur personne conjointe ou pour leurs personnes à charge. À titre de participante ou participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure, à vos dépenses en soins médicaux, les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Frais admissibles au provincial

Pour être admissibles au crédit d'impôt provincial, les frais médicaux déboursés doivent être supérieurs à 3 % du revenu net

(ligne 275 de votre déclaration de revenus). Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, vous devez additionner à votre revenu net celui de votre conjoint.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter cette page : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/frais-medicaux/>

Frais admissibles au fédéral

Pour être admissible au crédit d'impôt fédéral, le total des frais déboursés doit être le moins élevé des deux montants suivants : 3 % du revenu net (ligne 23600 de votre déclaration de revenus) ou 2 479 \$.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter cette page : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4065/frais-medicaux.html>

Relevés

Lors de la production des déclarations de revenus, il est intéressant de détenir le relevé des primes ainsi que le relevé des prestations d'assurance maladie et de soins dentaires pour l'année concernée. Voici la manière dont vous pouvez vous les procurer selon votre statut au cours de l'année 2022.

•Relevé de primes

Pour les personnes ayant travaillé toute l'année concernée, le montant des primes admissible au calcul de la déduction pour frais médicaux devrait apparaître sur le Relevé 1 et le feuillet T4 fournis par l'employeur.

Les personnes ayant été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes légalement admissibles à une déduction directement à SSQ Assurance pour leur période d'absence ont reçu un relevé de primes par la poste pour ladite période. Cependant, rappelons que le Relevé 1 et le feuillet T4 émis par l'employeur feront état des primes payées par prélèvement sur leur paie, s'il y a lieu.

Pour les RSE, un relevé de primes est envoyé directement par SSQ.

•Relevé de prestations

Une personne salariée peut obtenir gratuitement son relevé de prestations par l'intermédiaire du site [Espace client](#) de SSQ Assurance. Afin de compléter votre inscription à l'[Espace client](#), seuls votre adresse courriel et votre numéro de certificat SSQ Assurance sont requis. Si un soutien est nécessaire afin de procéder à votre inscription, veuillez communiquer avec SSQ Assurance au 1 844 375-3591 du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h et le samedi entre 9 h 30 et 16 h.

Si vous êtes déjà inscrit à l'Espace client, consultez cette page Internet, elle vous fournira une marche à suivre claire pour obtenir votre relevé pour fin d'impôt : <https://ssq.ca/fr/assurance-collective/comment-trouver-releve-impot>.



Lors de la fondation du Syndicat en 1971, M. Bergeron était l'un des vice-présidents fondateurs. Pilier du syndicalisme local sur la Rive-Sud de Montréal, il fut président du Syndicat de Champlain de 1975 à 1980.

Le 5 février dernier, M. Lionel Bergeron s'est éteint à l'âge de 90 ans.

Nous offrons nos condoléances à sa famille et le remercions pour sa contribution significative à l'effort syndical.

